

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 055/2025

Séance du 19 novembre 2025

Date de la convocation : 13/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Date d'affichage :  
13/11/2025

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CAGRANDÉ Hervé (*arrivée à 19h09*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice (*départ à 19h30*).

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	11	

**Objet : Décision Modificative**

En cette fin d'année, il y a lieu de réajuster les lignes budgétaires du budget communal afin de pouvoir honorer les factures à venir avant le prochain budget. La manipulation comptable suivante est proposée :

**Fonctionnement :**

6558 - autre contribution obligatoires : - 10000€

65748 - subvention de fonctionnement : - 10000€

615221 - entretien réparation bâtiments : +20000€

**Investissement :**

article 2151 - opération 275 VOIRIE : + 30000€

article 231 - opération 288 cabinet médical/logements/restructuration mairie : - 30000€

**Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à procéder et à signer la manipulation comptable relative à cet effet.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



L'Adjoint au Maire  
DON Daniel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>